



-4759-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 9 juin 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2
M. Jean Brousseau, conseiller au siège # 3
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5

Sont absents :

Mme Joany Hovington, conseillère au siège # 1
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6

Assiste également :

Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 mai 2026
 - 3.2 Séance extraordinaire du 2 juin 2026
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Incendie du 16 mai 2026
 - 4.2 Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Dossiers en cours
- 6. Développement culturel et communautaire**



- 6.1 Message de la conseillère Mme Joany Hovington
- 7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**
 - 7.1 Message du conseiller M. Mario Desbiens
 - 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
 - 7.3 Dépôt de projet – Valorisation et aménagement d’un espace public
signature sur le site Harry Québert
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1 Message du conseiller M. Jean Brousseau
 - 8.2 Génératrice caserne Les Escoumins - Affectation au surplus accumulé
dans le cadre de l’entente intermunicipale en sécurité incendie
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Message du conseiller M. Jean Brousseau
 - 9.2 Rejet de toutes les soumissions reçues relativement à l’appel d’offres
n° 20260608-11.00
- 10. Tourisme**
 - 10.1 Message de la conseillère Mme Gina L’Heureux
 - 10.2 Dépôt de projet – Réseau d’eau potable et d’alimentation électrique au
camping de la Baie-Verte
- 11. Hygiène du milieu**
 - 11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné
- 12. Loisirs et sports**
 - 12.1 Message du conseiller M. Carol Girard
- 13. Administration**
 - 13.1 Approbation et paiement des comptes
 - 13.2 Aide financière accordée aux organismes
- 14. Ressources humaines**
 - 14.1 Démission au service de sécurité incendie
 - 14.2 Embauche au service de sécurité incendie
- 15. Actes législatifs**
 - 15.1 Adoption du règlement n° 2026-340 relatif à la gestion contractuelle
abrogeant le règlement n° 2018-281
 - 15.2 Adoption du règlement n° 2026-341 relatif au contrôle et suivi budgétaire
et certaines délégations abrogeant le règlement n° 2007-226
 - 15.3 Vente de terrain - Lot 6 523 946
- 16. Affaires nouvelles**



17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption des derniers procès-verbaux

260609-95

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 12 mai 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

260609-96

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 2 juin 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Rapport des permis de rénovation et de construction

260609-97

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, technicienne en finances et aide technique en urbanisme :

TYPE DE PERMIS	MAI		SOMMAIRE 2026		TOTAL 2025	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			0	- \$	3	232 000.00 \$
Agrandissement			1	75 000.00 \$	2	100 000.00 \$
Aménagement de terrain	1	8 000.00 \$	1	8 000.00 \$	4	95 011.00 \$
Changement d'usage	2	1.00 \$	2	1.00 \$	1	8 000.00 \$
Clôture			0	- \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal	2	900 000.00 \$	3	935 000.00 \$	2	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire	4	102 000.00 \$	7	106 000.00 \$	14	262 899.00 \$
Démolition	2	2.00 \$	2	2.00 \$	2	(107 108.00 \$)
Enseigne			1	8 000.00 \$	2	0.00 \$
Galerie/Perron/Patio			0	- \$	3	51 520.00 \$
Général			0	- \$	4	20 000.00 \$
Installation septique	1	15 000.00 \$	3	47 000.00 \$	3	21 400.00 \$
Lotissement			1	- \$	3	0.00 \$
Piscine hors terre			0	- \$	3	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	0	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	7	48 400.00 \$	27	3 210 687.00 \$	107	4 293 440.00 \$
Total	19	1 073 403.00 \$	48	4 389 690.00 \$	161	10 620 767.00 \$

Dépôt de projet – Valorisation et aménagement d’un espace public signature sur le site Harry Québert

260609-98

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville souhaite mettre en valeur et améliorer le site Harry Québert ainsi que la terrasse Boralex afin de bonifier les espaces publics, la qualité du milieu de vie et l’attractivité du secteur;



CONSIDÉRANT que le projet vise notamment l'aménagement d'espaces de détente, la mise en valeur du paysage côtier et l'amélioration de l'expérience des visiteurs et des citoyens;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les priorités du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 Vitalisation de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'autoriser, Mme Alyson Durocher-Savard directrice du développement économique et/ou M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tout document relatif à cette demande d'aide financière.
- Que la Ville confirme qu'elle s'engage à respecter les modalités et exigences du programme, incluant la contribution financière exigée, le cas échéant.

Génératrice caserne Les Escoumins - Affectation au surplus accumulé dans le cadre de l'entente intermunicipale en sécurité incendie

260609-99

CONSIDÉRANT que la municipalité de Les Escoumins fait partie de l'entente intermunicipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la génératrice desservant la caserne de la municipalité de Les Escoumins nécessite des réparations importantes afin d'assurer la continuité des services essentiels et la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que le coût des réparations est de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un surplus accumulé est disponible au sein de l'entente intermunicipale en sécurité incendie et qu'une quote-part de ce surplus est attribuable à chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite acquiescer à la demande d'utilisation de leur quote-part du surplus accumulé afin de contribuer au financement des travaux de réparation de la génératrice;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que la Ville de Forestville autorise l'utilisation de la quote-part du surplus accumulé de la municipalité de Les Escoumins de l'entente intermunicipale en sécurité incendie afin de contribuer au financement des travaux de réparation de la génératrice de la caserne de Les Escoumins;
- Que le montant de cette contribution soit établi conformément à la répartition approuvée par les municipalités participant à l'entente.



**Rejet de toutes les soumissions reçues relativement à l'appel d'offres
n° 20260608-11.00**

260609-100

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres portant le no 20260608-11.00 relativement au raccordement sanitaire et d'aqueduc sur la route 138 Est;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juin 2026, les deux soumissions suivantes ont été reçues;

	Taxes incluses
Roland Munger inc.....	489 979.57 \$
EJD Construction inc.	518 280.42 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumis excèdent, de façon importante, l'estimation préparée par les ingénieurs au dossier et les crédits budgétaires prévus pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le conseil juge qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville d'accorder le contrat aux conditions et aux prix soumis;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, pour des motifs valables et raisonnables, notamment en raison du prix trop élevé des soumissions, décider de ne pas accorder le contrat et de chercher une solution moins dispendieuse;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres no 20260608-11.00;

De ne pas octroyer le contrat visé par cet appel d'offres;

D'autoriser l'administration municipale à réévaluer les solutions disponibles selon le budget évalué au départ.

Dépôt de projet – Réseau d'eau potable et d'alimentation électrique au camping de la Baie-Verte

260609-101

CONSIDÉRANT que la modernisation du réseau d'eau potable et d'alimentation électrique du camping de la Baie-Verte est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'importance du camping au niveau touristique;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim, à présenter et signer une demande d'aide financière dans le cadre du programme au Fonds régions et ruralité volet 3 afin de permettre la modernisation du réseau d'eau potable et d'alimentation électrique du camping de la Baie-Verte.

- D'autoriser Mme Gina Foster directrice du service des loisirs et/ou M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Forestville, tout document relatif à cette demande d'aide financière.



- Que la Ville confirme qu'elle s'engage à respecter les modalités et exigences du programme, incluant la contribution financière exigée, le cas échéant.

Approbation et paiement des comptes
260609-102

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil, lesquels déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la trésorière adjointe a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

CONSIDÉRANT que le directeur général par intérim a le pouvoir d'effectuer les dépenses et conclure les contrats nécessaires à l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, au nom de la ville, conformément aux articles 32 et 33 du règlement n° 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 36 du même règlement, le directeur général par intérim doit faire rapport à la séance ordinaire suivant les dépenses et l'octroi des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- que la présente résolution constitue une confirmation des dépenses effectuées par le directeur général par intérim;
- d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques ainsi que d'autoriser le paiement des comptes à payer, dont les copies sont versées aux archives.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	82 187.08 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	416 373.37 \$
Comptes à payer	221 236.36 \$
Total	719 796.81 \$

Aide financière accordée aux organismes
260609-103

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant ou des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Association diabète Haute-Côte-Nord	Marche O Don	50 \$
Coop d'initiation à l'entrepreneuriat	Initier les jeunes à l'entrepreneuriat	100 \$

Démission au service de sécurité incendie
260609-104

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission au service de sécurité incendie de :



Nom	Division	Poste	Entrée en fonction
Michel Boudreault	Longue-Rive	Pompier	27-08-2013

Adoption du règlement n° 2026-340 relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement n° 2018-281

260609-105

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) encadre désormais l’attribution et la gestion des contrats des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de mettre à jour son cadre normatif en matière de gestion contractuelle afin d’assurer sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 2018-281 sur la gestion contractuelle actuellement en vigueur nécessite une révision complète afin de tenir compte des nouvelles exigences applicables;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Gina L'Heureux lors de la séance extraordinaire du 2 juin 2026 et qu’un projet de règlement a été déposé conformément à la Loi.

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que le conseil municipal adopte le règlement n° 2026-340 intitulé « Règlement relatif à la gestion contractuelle »;
- Que ce règlement abroge et remplace le règlement n° 2018-281 relatif à la gestion contractuelle ainsi que tout règlement ou disposition incompatible avec celui-ci;
- Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoption du règlement n° 2026-341 relatif au contrôle et suivi budgétaire et certaines délégations abrogeant le règlement n° 2007-226

260609-106

CONSIDÉRANT que les articles 477, 477.2 et suivants de la Loi sur les cités et villes prévoient qu’une municipalité peut adopter un règlement afin de déléguer à certains fonctionnaires ou employés le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer certains contrats;

CONSIDÉRANT que les articles 477 et suivants de la Loi sur les cités et villes imposent à la municipalité de maintenir un contrôle et un suivi budgétaire assurant une saine gestion des finances municipales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de mettre à jour les règles relatives au contrôle et au suivi budgétaires ainsi qu’aux délégations de pouvoir accordées aux fonctionnaires et employés de la Ville;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 2007-226 actuellement en vigueur ne répond plus adéquatement aux besoins administratifs de la Ville et qu’il y a lieu de le remplacer;



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Nadine Gagné lors de la séance extraordinaire du 2 juin 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé conformément à la Loi.

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que le règlement n° 2026-341, relatif au contrôle et au suivi budgétaire et à certaines délégations, soit adopté;
- Que ce règlement abroge et remplace le règlement n° 2007-226 ainsi que tout amendement s'y rapportant;
- Que le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vente de terrain - Lot 6 523 946

260609-107

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, en 2022, à l'opération cadastrale d'une bande de terrain située du côté pair de la 10^e Avenue afin de permettre l'alinéation des parcelles aux propriétaires adjacents à celles-ci;

CONSIDÉRANT que le certificat de piquetage préparé par M. Jean Roy, arpenteur-géomètre, sous la minute n° 9205, identifie et délimite la parcelle de terrain faisant l'objet de la présente transaction;

CONSIDÉRANT que Mme Anny-Claude Tremblay, propriétaire de l'immeuble situé au 8, 10^e Avenue à Forestville, a présenté une offre d'achat visant l'acquisition du lot 6 523 946 du cadastre du Québec;

Il est proposé par la conseillère, Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que la Ville de Forestville vende à Mme Anny-Claude Tremblay un terrain connu et désigné comme étant le lot 6 523 946 du cadastre du Québec, sans bâtisse, d'une superficie de 308.5 m², telle qu'identifiée au certificat de piquetage de M. Jean Roy, arpenteur-géomètre, minute n° 9205 ;
- Que le prix soit établi à 12.10 \$ du m², conformément au règlement n° 2024-323 relatif aux conditions de vente de terrain résidentiel, commercial ou industriel, pour un montant total de 3 732.85, plus les taxes applicables.
- Qu'un acompte de 373.98 \$ versé lors de la signature de l'offre d'achat soit appliqué en réduction du prix de vente payable lors de la signature de l'acte de vente ;
- Que tous les frais relatifs à la préparation de l'acte notarié, à sa publication ainsi qu'à toute formalité requise afin de compléter la transaction soient assumés par l'acquéreuse;
- Que Micheline Anctil, mairesse, ou le maire suppléant et M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim, ou son remplaçant désigné, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire ou utile à la réalisation de cette transaction.



Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Jean Brousseau propose la levée à 19 h 45, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière adjointe

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.